

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 40 (1960)  
**Heft:** 4-5: Aménagement du territoire travaux publics

**Vorwort:** Préface  
**Autor:** Sudreau, Pierre

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Préface

Il y a seulement vingt ans, au nom du libéralisme classique la notion de géographie volontaire n'était pas admise, il était même impossible de l'envisager. C'est pourquoi nous devons de nos jours repenser tous les grands problèmes et diriger avec méthode les investissements et les établissements humains. Une obligation s'impose, qui commande l'avenir économique et politique du pays : aménager le territoire.

Il ne s'agit pas d'une formule pompeuse et vague, mais d'une suite de réalités économiques qui sont autant d'impératifs.

L'Aménagement du Territoire qui doit permettre d'améliorer les conditions de vie des hommes et le niveau de l'économie intéresse non seulement le milieu urbain mais aussi l'organisation des campagnes.

Il nous faut donc réviser complètement nos organisations provinciales et rurales pour réaliser un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales.

Stabiliser Paris et arrêter l'expansion envahissante de la Région parisienne.

Faire naître des pôles de croissance susceptibles de réanimer les économies régionales déclives.

Procéder à des investissements judicieux.

Réinventer les structures des campagnes et des villes désormais adaptées à la vie moderne.

Tels sont nos objectifs.

Si nous voulons, à l'heure de l'Europe, dominer les événements et utiliser au profit de tous l'évolution du monde, l'Aménagement du Territoire peut, sur l'ensemble du pays, apporter une solution à tous ces problèmes.

L'enjeu, en définitive, est d'importance car l'implantation et la composition actuelles des établissements humains détermineront le cadre d'existence de plusieurs générations.



Pierre SUDREAU



PIERRE SUDREAU  
MINISTRE DE LA CONSTRUCTION  
ET DU LOGEMENT